



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester
440, rue de l'Église,
Sainte-Hélène-de-Chester, QC, G0P 1H0
Téléphone : 819-382-2650
permis@sainte-helene-de-chester.ca

Demande de **DÉROGATION MINEURE**

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE

Adresse complète :

Numéro de lot :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Propriétaire même que le requérant.

Si non, fournir : Procuration ou Acte notarié
En plus des coordonnées du propriétaire

NATURE DE LA DEMANDE

Bâtiment principal

Bâtiment accessoire

Opération cadastrale

Autres

CONDITIONS D'ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE

Nous vous informons que l'acceptation d'une demande de dérogation mineure doit répondre aux critères suivants :

- Elle doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;
- Elle doit porter sur une disposition du règlement de zonage ou du règlement de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- Elle ne peut non plus porter sur une disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16° et 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 et des paragraphes 4° ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- Une dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.

NOTE : Une demande de dérogation mineure est sujette à l'approbation, par résolution, du conseil municipal.

OBJET DE LA DEMANDE

Veuillez indiquer quel élément de votre projet nécessite l'obtention d'une dérogation mineure :

CONTEXTE

Veillez indiquer les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas vous conformer aux dispositions du règlement de zonage ou de lotissement existantes :

JUSTIFICATION

Veillez indiquer quel préjudice sérieux vous cause l'application de la réglementation dans la réalisation de votre projet :

IMPACT

Veillez indiquer, selon vous, quels impacts aura votre projet sur les propriétés voisines, si la dérogation mineure est accordée :

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

Selon votre situation, différents documents doivent être fournis :

- Un plan de construction à l'échelle des constructions projetées, le cas échéant;
- Pour une construction existante, un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre et démontrant clairement la nature de la dérogation demandée;
- Pour une construction projetée, un plan projet d'implantation ou un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre démontrant clairement la nature de la dérogation demandée;
- Toute autre information connexe requise pour fins de compréhension de la demande;
- Paiement de 150 \$.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Date

Signature du requérant